



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quatre vingt dix huit

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{XXXXXXXX} le 17 décembre à 20 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 09 décembre 1998

RESERVE NATURELLE
DU Vénec.

PRÉSENTS : MM. CORRE Yves, JAFFRE Marie-Noëlle,
LAURENT Henri, GRALL Jean-Michel, CHAUSSY Guy,
DERRIEN Claudine, LE MERCIER Maryvonne, LE CLOITRE Jacque-
line, PAUL Pierrer.

ABSENTS : MM. Jean MIOSSEC Excusé

M. Ile JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de convention par lequel la SEPNB, gestionnaire de Réserve naturelle du Vénec, souhaite assurer l'entretien des talus situés au nord-est de la réserve, afin d'assurer une meilleure protection de certaines plantes et insectes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à signer le contrat.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.



COURRIER ARRIVE
LE
28. DEC. 1998
SOUS-PREFECTURE
29150 CHATEAULIN

Venec

Réserve Naturelle

S.E.P.N.B.

B.P. 32

29276 BREST - Cedex

Tél. 98 49 07 18



Convention

Entre, d'une part, Bretagne vivante, gestionnaire de la réserve naturelle du Venec et, d'autre part, la commune de Brennilis, et ce afin d'assurer une meilleure protection de certaines plantes et insectes, il est convenu que :

- Bretagne vivante assurera l'entretien des talus situés au nord-est de la réserve et signalés sur le plan joint en annexe.
- Les agents communaux de Brennilis seront informés de cette convention.
- Cette convention est valable pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet au 1^{er} janvier 1999.

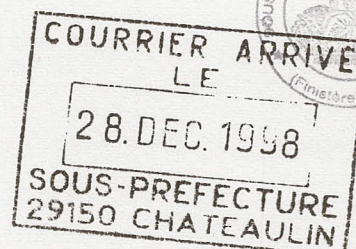
Fait à Brennilis, le

Monsieur le Maire de Brennilis

Monsieur le secrétaire général de Bretagne vivante



F. de Beauvais



Sous-Préfecture de CHATEAULIN
BP 66
29150 - CHATEAULIN

Tél. n° 98 86 10 17

CHATEAULIN, le 5 janvier 1999

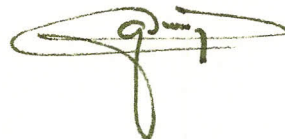
BORDEREAU D'ENVOI

à

Monsieur Le Maire de BRENNILIS

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>Réserve naturelle du Venec</u> Délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998 autorisant le Maire à signer une convention entre la commune et la S.E.P.N.B. pour l'entretien des talus situés au nord-est de la réserve	2	En retour après en avoir transmis un exemplaire à M. Le Préfet, Service Environnement.

**LE SOUS-PREFET,
Pour LE SOUS-PREFET et par délégation,
LE SECRETAIRE EN CHEF**



Gérard LE COZ